



Sommaire

CODE et Initiative visant la prévention des blessures aux élèves du ministère de l'Éducation

En janvier 2013, le sous ministre George Zegarac a lancé l'Initiative visant la prévention des blessures aux élèves du ministère de l'Éducation de l'Ontario afin d'améliorer la santé et la sécurité des élèves dans les écoles de la province. Le ministère a demandé au Council of Ontario Directors of Education (CODE) de l'aider à coordonner ce projet et à mettre en place une équipe de santé et sécurité chargée d'établir une série de pratiques communes et prometteuses relatives à l'enseignement des sciences et de la technologie.

Portée du projet visant à améliorer la santé et la sécurité des élèves à l'école du CODE

Afin d'aider les conseils scolaires à satisfaire aux exigences relatives au bien être et à la santé et sécurité des élèves, le CODE a reçu un financement pour offrir une expertise et un soutien aux conseils scolaires dans les secteurs suivants :

Mise sur pied d'une équipe de santé et sécurité du CODE chargée d'établir une série de pratiques communes et prometteuses relatives à la sécurité des élèves dans le cadre de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'échelle de la province.

Élaboration et publication des ressources portant sur :

- ◆ La sécurité des élèves de l'élémentaire – Sciences et technologie (7^e et 8^e années)
- ◆ La sécurité des élèves au secondaire – Sciences (9^e à 12^e année)
- ◆ La sécurité des élèves au secondaire – Technologie (9^e à 12^e année)
- ◆ La sécurité des élèves : un guide à l'intention des agentes et agents de supervision, des directrices et directeurs et des directrices adjointes et des directeurs adjoints.

Préparation et distribution d'un sondage sur l'évaluation des besoins des conseils scolaires fin d'obtenir une perspective provinciale sur l'état de la santé et de la sécurité des élèves dans les installations d'éducation technologique et les laboratoires de sciences.

Recommandations et soutien aux conseils scolaires, y compris une liste de fournisseurs aux conseils qui offrent des services de formation, d'inspection des installations d'éducation technologique et des laboratoires de sciences, ainsi qu'une série de questions et de réponses.

Élaboration de modules de formation en ligne pour aider les directeurs et directrices, les directeurs adjoints et directrices adjointes, et les agents et agentes de supervision à promouvoir et mettre en oeuvre les dispositions en matière de santé et sécurité et satisfaire aux exigences à cet égard. Ces modules s'intitulent : *La sécurité des élèves de l'élémentaire – Sciences et technologie (7^e et 8^e années)*; *La sécurité des élèves au secondaire – Sciences (9^e à 12^e année)*; *La sécurité des élèves au secondaire – Technologie (9^e à 12^e année)*. (Un webinaire en deux volets, *La santé et sécurité dans les écoles : Un guide à l'intention des agentes et agents de supervision*, a également été préparé).

Préparation d'un supplément au document intitulé *Affectation du personnel enseignant dans les écoles de l'Ontario 2011* en cours.

Plusieurs des ressources mentionnées ci-dessus sont disponibles à partir du site Web du CODE (www.ontariodirectors.ca).

Soutien aux écoles / séances régionales sur l'Initiative visant la prévention des blessures aux élèves

L'équipe de santé et sécurité du CODE apporte un soutien aux écoles pour ce qui est de la formation du personnel et de l'inspection des installations d'enseignement technologique et des sciences. De plus, sept séances régionales sur la prévention des blessures aux élèves, auxquelles ont participé des responsables de la santé et sécurité de 71 conseils scolaires, ont été offertes partout dans la province. Ces séances ont permis aux participants d'échanger, de résoudre des problèmes et de créer des réseaux.

Les principaux thèmes et commentaires recueillis pendant les séances sur la prévention des blessures aux élèves sont :

- ◆ Les prochaines initiatives du ministère de l'Éducation doivent être centrées sur la prise de conscience à l'égard de la sécurité et le changement de culture à cet égard;
- ◆ Le maintien de discussions continues avec les directeurs et directrices de l'éducation afin de s'assurer que la santé et sécurité des élèves, ainsi que leur bien-être constituent une priorité pour tous les conseils scolaires;
- ◆ Le partage des pratiques exemplaires et des stratégies efficaces, y compris l'élaboration de ressources en ligne et de pratiques de gestion communes dans l'ensemble de la province, plus particulièrement dans le secteur de l'enseignement des sciences et de l'éducation technologique;
- ◆ L'élaboration de nouvelles ressources pour les enseignantes et enseignants en sciences et technologie, y compris les inspections sécuritaires, l'identification des risques et dangers, l'entretien ménager général, les compétences des enseignants et enseignantes et l'utilisation sécuritaire de l'équipement et des produits chimiques;

- ◆ L'apport d'un soutien aux conseils du Nord, éloignés et ruraux;
- ◆ Offrir plus de possibilités de perfectionnement professionnel et d'établissement de liens entre les conseils scolaires;
- ◆ L'établissement de liens plus étroits entre les administrateurs scolaires et les responsables de la santé et sécurité;
- ◆ La création d'un site Web pour partager les ressources et le matériel et pour offrir un forum de discussion pour les administrateurs et les enseignants (une suggestion qui a été formulée à plusieurs reprises).

Les participants des conseils scolaires se sont aussi prononcés vigoureusement sur la question des compétences des enseignantes et enseignants dans les laboratoires de sciences et les classes d'éducation technologique. Leur principale préoccupation concernait le fait que certains enseignants n'ont pas les compétences nécessaires ou l'expérience requise pour enseigner ces matières de manière à assurer la sécurité des élèves. Une des suggestions proposées était que les facultés d'éducation incluent dans leur programme un module obligatoire sur le bien-être, la santé et la sécurité des élèves.

Recommandations

1. Le ministère de l'Éducation doit continuer la mise en oeuvre de l'Initiative visant la prévention des blessures aux élèves et allouer suffisamment de fonds pour répondre aux besoins en matière de formation et de ressources additionnelles. Aussi, les conseils scolaires doivent jouer un rôle actif dans l'adoption d'une culture visant à accroître la sensibilisation à l'égard de la sécurité et une responsabilité partagée pour la santé et sécurité des élèves.
2. Il faudrait songer à élaborer des ressources pour aider les enseignantes et les enseignants à accroître la sécurité en classe dans ces secteurs précis.
3. Chaque année, une journée devrait être consacrée à des activités professionnelles dans l'ensemble du système sur la sensibilisation à l'égard de la santé et sécurité des élèves à l'école.
4. Le ministère de l'Éducation et le CODE doivent songer à des stratégies visant à renforcer leurs responsabilités, ainsi que celles des directeurs et directrices de l'éducation et des surintendants et surintendantes, relatives à la sécurité des élèves et l'adoption d'une culture propice au partage de la responsabilité à l'égard de la sécurité des élèves dans toutes les écoles du primaire et du secondaire.
5. Élaborer un site Web sur la santé et sécurité accessible à tous les conseils scolaires qui réunira des informations sur les pratiques de gestion, ainsi que du matériel sur la sécurité des élèves, des ressources, des activités, des plans et des politiques.
6. Exiger que les facultés d'éducation incluent un module de formation obligatoire sur la santé et sécurité des élèves de l'élémentaire et du secondaire pour tous leurs élèves.

Conclusions et prochaines étapes

Le projet sur la santé et sécurité du CODE a réussi à accroître la sensibilisation et la compréhension des conseils scolaires au sujet de leurs responsabilités à l'égard de la santé et sécurité des élèves et des besoins de ces derniers. Il a aussi permis d'approfondir une importante discussion sur l'importance du bien-être des élèves et l'adoption d'une culture qui favorise la prise de conscience sur la sécurité dans les écoles.

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer la santé et sécurité des élèves et prévenir les blessures. Les recommandations et les principaux thèmes sur la santé et sécurité énoncés dans le présent rapport ont pour but d'approfondir les discussions sur l'importance de ces questions.

Dans l'ensemble, il est peut-être temps que les conseils scolaires travaillent à l'élaboration d'un plan stratégique pour la réussite des élèves qui intègre la réussite scolaire, la santé, la sécurité et le bien-être des élèves, c'est-à-dire, une approche holistique à l'égard de l'apprentissage des élèves qui reconnaît que tous les facteurs critiques (y compris la santé et sécurité) contribuent à la réussite des élèves.

Les retombées positives du projet du CODE sur la promotion de la santé et sécurité des écoles sont nombreuses, notamment, la création de plusieurs partenariats et de liens entre les conseils scolaires, ainsi qu'avec les principaux organismes du secteur de la santé et sécurité.

À l'avenir, la priorité portera sur les secteurs suivants :

1. Continuer à porter une attention particulière à l'importance de la santé et sécurité pour les élèves et maintenir un financement continu;
2. Élaborer des modèles provinciaux et des pratiques exemplaires en matière de gestion des pratiques de santé et sécurité au sein des conseils scolaires;
3. Offrir des activités de formation professionnelle et des ressources additionnelles pour les enseignantes et les enseignants;
4. Créer une prise de conscience sur la sécurité dans les écoles et prévenir les blessures des élèves.

(Pour de plus amples renseignements concernant la note de service sur l'Initiative visant la prévention des blessures aux élèves du sous-ministre du ministère de l'Éducation, ainsi que les dernières nouvelles et ressources se rapportant au rôle continu du CODE dans la promotion de la santé et sécurité des élèves, veuillez consulter le site Web du CODE au www.ontariodirectors.ca.)